

<b>CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION</b> <b>Participation à un vote électronique</b>
--

### **Article 1 – Généralités**

1.1 Les présentes Conditions Générales d'Utilisation complètent les Conditions Générales de Prestations liant contractuellement la SAS VCAST, société par actions simplifiées au capital social de 50 000 €, inscrite au RCS de NANCY sous le n° 937 896 181, ayant son siège social sis 615 rue du jardin botanique 54600 VILLERS LES NANCY, ci-après dénommée « VCAST » et le RESPONSABLE DU SCRUTIN, personne morale ayant pris l'initiative de l'organisation d'un scrutin par vote électronique et ayant confié l'organisation à VCAST.

1.2 Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont portées à la connaissance des VOTANTS avant toute participation à un scrutin par vote électronique dont l'organisation est confiée à VCAST. La participation à ce scrutin est conditionnée à l'acceptation par le VOTANT des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

1.3 Aucune condition particulière ne peut prévaloir, sauf acceptation formelle et écrite de VCAST, contre les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

### **Article 2 – Objet**

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de préciser les conditions applicables à la participation des VOTANTS à un scrutin par vote électronique dont l'organisation est confiée à VCAST.

### **Article 3 – Définitions**

RESPONSABLE DU SCRUTIN : désigne toute personne morale agissant pour son compte, confiant le soin à VCAST d'organiser des opérations de vote électronique pour son compte.

IDENTIFIANTS : identifiant et mot de passe attribués au VOTANT lui permettant d'accéder à son espace sur la PLATEFORME et de participer au scrutin.

PLATEFORME : plateforme numérique accessible en ligne par le VOTANT via les IDENTIFIANTS transmis par VCAST.

VOTANT : personne physique participant aux opérations de vote électronique confiées à VCAST.

### **Article 4 – Accessibilité à la PLATEFORME**

4.1 Le VOTANT se verra attribuer par VCAST un identifiant et un mot de passe (ci-après « IDENTIFIANTS ») lui permettant d'accéder de participer au scrutin.

4.2 Ces IDENTIFIANTS sont personnels et confidentiels. Ils ne peuvent être changés que sur demande du VOTANT ou à l'initiative de VCAST.

4.3 Le VOTANT est seul et entièrement responsable de l'utilisation des IDENTIFIANTS le concernant et s'engage à mettre tout en œuvre pour les conserver secret et à ne pas les divulguer, à qui que ce soit, sous quelque forme que ce soit et pour quelque raison que ce soit.

4.4 Le VOTANT sera responsable de l'utilisation de ses IDENTIFIANTS par des tiers ou des actions ou déclarations faites par l'intermédiaire de son compte personnel, qu'elles soient frauduleuses ou non et garantit VCAST contre toute demande à ce titre.

4.5 Par ailleurs, VCAST n'est pas responsable en cas d'usurpation de l'identité du VOTANT. Si celui-ci a des raisons de penser qu'une personne utilise frauduleusement des éléments d'identification ou son compte, il devra en informer immédiatement VCAST.

4.6 En cas de perte ou de vol d'un des IDENTIFIANTS le concernant, le VOTANT est responsable de toute conséquence dommageable de cette perte ou de ce vol, et doit utiliser, dans les plus brefs délais, la procédure lui permettant de les modifier.

4.7 Dans l'hypothèse où il aurait connaissance de l'accès d'une autre personne à son compte personnel, le VOTANT en informera immédiatement VCAST par tout moyen.

4.8 Une utilisation de la PLATEFORME qui serait frauduleuse, ou qui contreviendrait aux présentes, justifiera que soit refusé au VOTANT, à tout moment, l'accès à son compte personnel.

## **Article 5 – Données personnelles**

---

5.1 Dans le cadre de la relation contractuelle liant VCAST au RESPONSABLE DU SCRUTIN, celui-ci autorise expressément VCAST à réaliser le traitement de données à caractère personnel tel que détaillé ci-dessous.

5.2 La SAS VCAST agit en qualité de sous-traitant du RESPONSABLE DU SCRUTIN au sens de l'article 4 du règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

5.3 VCAST est autorisé à traiter pour le compte du RESPONSABLE DU SCRUTIN les données à caractère personnel nécessaires pour exécuter les opérations électorales convenues.

5.4 Les données personnelles traitées dans le cadre des présentes sont les suivantes : nom, prénom, coordonnées électroniques, postales et téléphoniques des VOTANTS, ainsi que, le cas échéant, numéro de permis de conduire, numéro de sécurité sociale, numéro d'IBAN.

5.5 Seuls les employés de VCAST impliqués dans la bonne réalisation de la PRESTATION ont accès aux données traitées dans le cadre des présentes.

5.6 Les données ainsi traitées seront conservées durant toute la période de relations contractuelles entre le RESPONSABLE DU SCRUTIN et VCAST, ainsi que pendant une

année suivant le terme de cette relation. A l'issue de ce délai, les données traitées seront automatiquement détruites.

5.7 Le VOTANT est informé que les données traitées par VCAST ne font pas l'objet d'un transfert en dehors de l'Union Européenne.

5.8 Le VOTANT dispose sur ses données personnelles des droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition. Le VOTANT peut donc exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations le concernant et ce, à tout moment. Le VOTANT bénéficie également du droit à la portabilité de ses données.

5.9 En cas de non-respect des présentes dispositions ou de la législation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel, le VOTANT a la possibilité de saisir la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Tél : 01 53 73 22 22 - Fax : 01 53 73 22 00

5.10 VCAST a désigné comme délégué à la protection des données : Étienne MANGEOT.

#### **Article 6 – Propriété Intellectuelle**

6.1 La PLATEFORME est la propriété exclusive de VCAST qui détient donc l'ensemble des droits de propriété intellectuelle y afférent. En conséquence, son contenu ne peut être modifié, copié, distribué, reproduit, téléchargé, affiché, publié, transmis ou vendu sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, en tout ou partie, sans l'accord écrit préalable de VCAST.

6.2 L'ensemble des marques déposées, modèles déposés et des droits d'auteurs attachés aux prestations fournies par VCAST, ainsi que tous les autres droits de propriété intellectuelle relatifs à VCAST demeurent sa propriété pleine et exclusive.

6.3 Lorsque, dans le cadre des présentes Conditions Générales, le VOTANT se rend auteur d'agissements susceptibles de porter atteinte aux droits précités, VCAST se réserve la possibilité de prendre toutes mesures appropriées afin de faire cesser ces troubles. VCAST se réserve également le droit de suspendre ou supprimer l'accès du VOTANT à la PLATEFORME.

6.4 Si le VOTANT constate une violation des droits précités, il est prié de notifier ces agissements en contactant VCAST sans délai.

#### **Article 7 – Responsabilité**

7.1 VCAST ne sera pas responsable vis-à-vis du VOTANT de toute perte ou dommage qu'il pourrait subir du fait du défaut de communication à VCAST des informations précises concernant son compte ou de sa propre incapacité à conserver en toute sécurité la confidentialité de ses IDENTIFIANTS.

7.2 VCAST ne pourra pas être tenue responsable envers le VOTANT ou envers tout tiers d'une éventuelle dégradation, suspension ou interruption des services imputable à la force majeure telle que définie par la jurisprudence française constante en la matière, au fait du

VOTANT lui-même ou d'un tiers, ainsi qu'aux aléas inévitables pouvant découler de la technique.

7.3 VCAST s'efforce de maintenir accessible la PLATEFORME 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, mais n'est tenue à aucune obligation de résultat. VCAST peut donc interrompre l'accès à la PLATEFORME, notamment pour des raisons de maintenance et de mise à niveau. L'accès peut également être interrompu pour toute autre raison. VCAST ne saurait en aucun cas être tenue responsable de ces interruptions et des conséquences qui peuvent en découler pour les VOTANTS ou tous tiers. Il est rappelé par ailleurs que VCAST peut mettre fin ou modifier les caractéristiques de la PLATEFORME à tout moment, et cela sans préavis. En aucun cas VCAST ne saurait être tenue responsable d'une perte ou d'une détérioration de ces données. Toute information ou conseil fourni par VCAST ne saurait être interprété comme une quelconque garantie.

7.4 VCAST ne peut en aucun cas être tenue responsable d'un quelconque dommage, que ce soit au titre d'une responsabilité contractuelle, quasi-délictuelle ou à tout autre titre, en raison de toute action commise ou tout fait survenu après la date d'expiration ou de résiliation des présentes.

7.5 VCAST ne peut être tenue pour responsable des dommages de toute nature, tant matériels qu'immatériels ou corporels, qui pourraient résulter de la mauvaise utilisation de la PLATEFORME par le VOTANT.

7.6 Le VOTANT est seul responsable du bon fonctionnement de son propre matériel informatique et de la qualité de son accès à l'Internet.

7.7 Lorsque le règlement du vote est rédigé par le RESPONSABLE DU SCRUTIN, VCAST ne saurait être tenu responsable du contenu de celui-ci et de sa conformité avec les lois et règlements applicables audit scrutin.

## **Article 8 – Modification et résiliation**

---

8.1 Les présentes Conditions Générales d'Utilisation prennent effet à compter de leur acceptation par le VOTANT et demeurent en vigueur jusqu'au terme du scrutin.

8.2 Les présentes pourront être résiliées de plein droit :

- par le VOTANT, à tout moment. Pour ce faire, la notification de la résiliation doit être adressée à VCAST par tout moyen ;
- par VCAST, à tout moment, en cas de non-respect par le VOTANT des engagements pris dans ces présentes.

8.3 La résiliation emporte la suppression de l'accès à la PLATEFORME.

## **Article 9 - Validité**

---

9.1 Dans l'hypothèse où une ou plusieurs stipulations des présentes seraient considérées comme non valides par une juridiction compétente, les autres clauses conserveront leur portée et effet.

9.2 La stipulation considérée comme invalide sera remplacée par une stipulation dont le sens et la portée seront le plus proche possible de la clause ainsi invalidée, tout en restant conforme à la législation applicable et à la commune intention des PARTIES.

### **Article 10 - Litiges**

---

10.1 Les présentes sont soumises à la loi française.

10.2 Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation des présentes, les PARTIES font leurs meilleurs efforts afin de parvenir à une solution amiable. Ces différends pourront également être soumis à la médiation de la consommation. Le VOTANT demeure cependant libre d'accepter ou de refuser le recours à la médiation de la consommation.

10.3 Le VOTANT peut avoir accès à la liste des médiateurs de la consommation via le lien suivant : <http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/saisir-mediateur>

10.4 Les PARTIES ont également la possibilité de se rendre sur la plateforme européenne de règlement des litiges via le lien suivant :  
<https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/?event=main.home.show&lng=FR>

10.5 La solution proposée par le médiateur ne s'impose pas aux PARTIES.

10.6 Tout différend entre les PARTIES survenant à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes qui n'aurait pu être résolu à l'amiable ou par le recours à la médiation sera porté devant les tribunaux compétents dans le ressort desquels se trouvent le domicile du VOTANT ou du lieu d'exécution des Conditions Générales.